

Mairie
FRANGY EN BRESSE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le vendredi **1^{er} mars 2019** à 20 h 30, sous la présidence de Jocelyne EUVRARD, Maire.

Absents excusés : Buguet J.P., Perreal Eddy

Secrétaire de séance : Josette COMBETTE.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018 :
 - + de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 257 161.05 € et un déficit d'investissement de 69 364.49 €
 - + du budget annexe du café-restaurant qui présente un excédent de fonctionnement de 20 893.58 € et un déficit de la section d'investissement de 7 894.66 €
 - + du lotissement qui présente un excédent de fonctionnement de 37.600,17 € et un déficit d'investissement de 45 247.42 €
 - + du budget d'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 8 360.33 € et un déficit d'investissement de 10 012.68 €.
- Reconduit pour 2019 les subventions aux différentes associations mais doit consulter le Comité de Fleurissement pour savoir si l'association perdure ou non.
- Approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des agents communaux.
- Accepte le devis de la Société Prop'net (910 € HT) pour la remise en état de propreté des entourages PVC, volets roulants et vitres de la salle des fêtes, de l'école et de la mairie.
- Est informé de la commande d'un défibrillateur pour le CPI.
- Donne son accord pour l'achat d'une tronçonneuse.
- Fixe les tarifs 2019 de droits de passage sur le domaine public de la commune par Orange.
- Prend connaissance du dispositif « Carte Avantages Jeunes » et convient que la mairie soit un point de vente pour la fin de la session 2018-2019.
- Est informé que l'acquisition de la propriété Gaillard, Route de Louhans, a été actée chez le notaire le 25 février 2019.
- Discute de la fin du « contrat avenir » de Camille Mussillon au 30 avril.
- Prend connaissance des plans de réhabilitation de l'ancien préau en garderie.
- Est informé que
 - les poteaux à incendie devront être numérotés par les agents communaux suite à l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie
 - la société Husson est intervenue au restaurant pour déboucher les canalisations.
- Entend le compte-rendu de la réunion de la Seillette, qu'une réunion de voirie communautaire se déroulera le 12/03 et que la cérémonie du 19/03 aura lieu à 11 h au monument aux morts
- Fixe au 18/03 la prochaine réunion de la commission voirie et au 7 avril la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La Secrétaire



Le Maire

